



# Fonds d'Aide à la Vie Associative (FAVA) 2025

Lancement de la campagne de dépôts de demandes

Réunion publique du 05/02/2025





## Ce soir

 Bilan du FAVA-Fonctionnement 2024 et présentation de la campagne 2025. Temps d'échanges.

 Restitution du brunch organisé par le MAR le 25 janvier. Temps d'échanges sur le RSEA

Conclusion





## Qui sont les associations

bénéficiaires 2024 ?

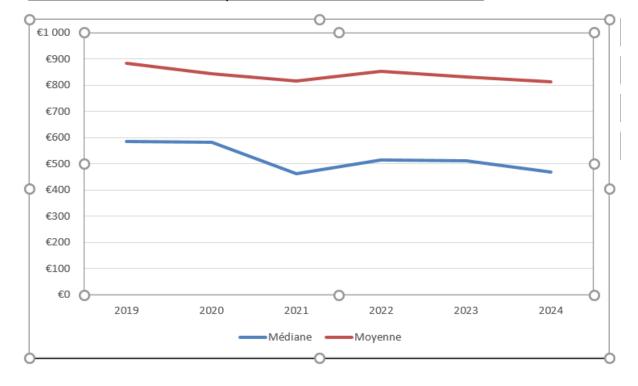




478 associations bénéficiaires

- Subvention médiane : 467 €.
- Subvention moyenne: 813 €
- Montant total de l'aide : 386 909 €

#### Évolution des subventions moyennes et médianes entre 2019 et 2024





## Progression du nombre de bénéficiaires

Solde positif de 12 bénéficiaires.

 Progression lente mais régulière depuis 2019 seulement interrompue durant la crise sanitaire.

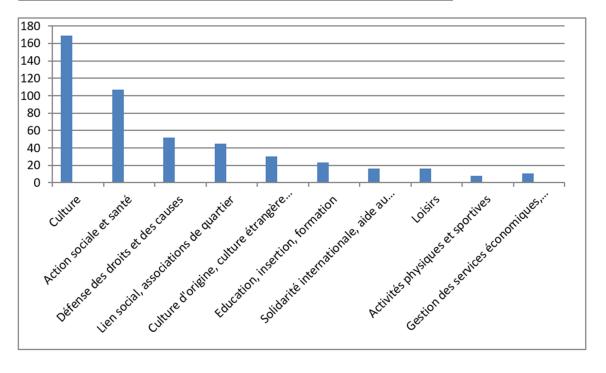
 2019 : 439 bénéficiaires...2023 : 466 bénéficiaires...



## Une grande diversité d'associations bénéficiaires

- Les associations à objet culturel demeurent le groupe le plus important avec 169 représentantes et 35.5% des demandeuses.
- Les associations dont l'objet concerne l'action sociale et la santé constituent le second groupe avec 107 bénéficiaires (22%).
- Défense des droits et des causes (52 bénéficiaires) Lien social, associations de quartier (45 bénéficiaires)

#### Activité principale des bénéficiaires du FAVA-Fonctionnement 2024.





## Petites et moyennes associations

 206 associations (43%) déclarent des charges salariales dont 103 (50%) pour un ETP ou moins.

 250 associations présentent moins de 10 000 € de charges annuelles...

...dont 141 moins de 5000 €



## Domiciliées à Rennes

- Siège social à Rennes : 425 (88.9%)
- Dont 41% en quartier prioritaire.
- Rennes Métropole : 32 (6.6%)
- Ille et Vilaine : 10 (2%)



## Qui sont les nouvelles bénéficiaires?

- 59 nouvelles bénéficiaires.
- 20 (33%) d'entre elles ont été créées moins d'un an avant le début de la campagne 2024 (12 février) et 40 (67%) ont moins de 5 ans
- Subvention médiane de 366 € (467 € au global)
- 22% bénéficient du montant plancher de 170 € (11% au global)



## La campagne 2025





## 5 semaines pour déposer votre demande

- La campagne de dépôt des demandes est ouverte depuis le 3 février.
- Elle s'achèvera le 10 mars.
- Si votre association est éligible à une aide, celle-ci sera votée au conseil municipal du lundi 30 juin.



## Pour déposer une demande, vous utiliserez :

- Le formulaire Fonds d'aide à la Vie Associative (FAVA) – Fonctionnement
- Le questionnaire d'évaluation RSEA -Responsabilité Sociale et Environnementale de mon association
- N'utilisez aucun autre formulaire et n'envoyez rien par courriel.



Mes demandes d'aide







#### Le formulaire FAVA-Fonctionnement

- 7 questions permettant de mesurer votre dynamique associative (bénévolat, démocratie interne et participative, publics ciblés...)
- Impact Rennais (taux d'activités au bénéfice de Rennes et de ses habitants).
- Compte de résultats de l'année n-1 (saisie obligatoire).
- Pièces à joindre (rapport et projet d'activités, BP 2025...)



## Le questionnaire RSEA

- 12 questions permettant de mesurer votre Eco/ Egaresponsabilité.
- La liste de celles-ci est dans le préambule du formulaire FAVA- Fonctionnement et sur le <u>site de</u> <u>la Maison des Associations.</u>
- Le questionnaire vous permet avant tout de vous autoévaluer et est inspirant pour faire progresser vos usages et pratiques.



## 6 questions égareponsables

- La composition de vos instances et la répartition des rôles vous semblent-elles refléter la diversité des membres de l'association et de la population qui la fréquente ? (Précisions obligatoires)
- Des actions sont-elles mises en place pour favoriser l'accès de toutes et tous aux instances de gouvernance ? (Précisions obligatoires)
- La composition des bénévoles de votre association correspond-elle à celle de vos bénéficiaires ?
- Avez-vous travaillé vos outils de communication afin de les rendre accessibles à toutes et tous et/ou représentatifs de la diversité ? (Précisions obligatoires)
- Quelles mesures sont mises en place pour favoriser l'accès et la participation de tous les publics à vos activités ?
- Mettez-vous en place des actions pour faciliter l'accès à vos activités sur le plan de la mobilité (accès via les transports en commun, parking vélo, accès PMR, parking poussettes ...) ou prenant en compte les contraintes de la vie quotidienne de vos publics (horaires en soirée/ journée, proposition de garde d'enfants ou d'activités parents/enfants aux mêmes horaires...)? (Précisions obligatoires)





## 6 questions écoreponsables

- Au quotidien, dans votre association, triez-vous vos déchets ?
- Prenez-vous en compte des critères d'éco-responsabilité dans le choix de vos achats avec vos prestataires ? (Précisions obligatoires)
- Avez-vous engagé une démarche pour réduire l'impact écologique de vos outils numériques ?
- Incitez-vous vos bénévoles à adopter des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour leurs trajets réalisés dans le cadre de la vie associative ?
- Avez-vous engagé une démarche d'alimentation durable lors de temps collectifs internes ?
- Lors de vos événements, avez-vous engagé des démarches afin de réduire votre consommation d'énergie ?





## Comment accéder à mes demandes 2024?

 En concertation avec le MAR, les formulaires FAVA – Fonctionnement et RSEA ont été modifiés

 Ils sont aujourd'hui mieux adaptés à tous les profils de petites et moyennes associations.

 Pour faciliter leur complétude vous pouvez néanmoins retrouver rapidement vos réponses de l'an passé (fonction « Voir » de votre demande 2024)





## Avec la fonction « Voir », j'accède à ma demande 2024 et à son récapitulatif







## N'oubliez pas de transmettre...

A Récapitulatif des informations saisies

\* J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis.

En cliquant sur "**Transmettre**", vous reconnaissez avoir pris connaissance des règles de la collectivité.

1 Lorsque votre demande sera transmise, elle sera visible par tous les comptes reliés à ce tiers. Vous pouvez dès à présent modifier les personnes ayant accès à cette demande, ou vous pourrez le faire à tout moment via la liste de vos demandes.

Gérer l'accès à la demande

Précédent







## Besoin d'accompagnement

### **Permanences** Ville de Rennes/Bug (Espace Ressources – Maison des Associations)

#### En dehors des permanences

- Mercredi 12 février (10h00/18h00)
- Mercredi 19 février (10h00/18h00)
- Mercredi 26 février (10h00/18h00)
- Mercredi 5 mars (10h00/18h00)
- Lundi 10 mars (10h00/13h00)

• BUG – Maison des Associations - 6, cours des Alliés <u>formation.asso@asso-bug.org</u> – 02 99 85 83 14 (Mireille Mahé)

Arnaud De Bel-Air – Ville de Rennes – <u>a.debelair@ville-rennes.fr</u> – 02.23.62.20.01

Site de la MDA



## Restitution du brunch organisé par le MAR le 25 janvier - RSEA





